REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 Avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026 - 13

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au bureau des ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : Didier BRUZY, Jean REIG, Pascal BRUZY, Marc MARTY, Pascal MAILLOLS, Joseph REIG Syndics titulaires

Excusés : Daniel MARTY, Syndic titulaire et Jean-Christophe GUINCHARD, Syndic suppléant

Monsieur Marc MARTY a été nommé secrétaire.

Le Président présente le rôle périmètre 2026 dont les montants de taxe sont inchangés. Le rôle périmètre 2026 s'établit ainsi à 258 698.64 € HT soit 282 306.46 € TTC

Après discussion, les syndics décident à l'unanimité :

- **Valider le rôle périmètre 2026 dont le montant s'établit à 258 698.64 € HT et à 282 306.46 € TTC ;**
- **Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 25 juin 2026

LE PRESIDENT,

ASSOCIATION SYNDICALE * CANAL DE CORBERE *

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 6

Date de la convocation

Le 12 juin 2026

OBJET

ROLE

PERIMETRE

2026

Acte rendu exécutoire après publication et transmission le

30 juin 2026